

## Communiqué de presse

Paris, le 29 juin 2021

### Rapport annuel 2021

#### « Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation »

Le rapport Neutralité carbone 2021 constate une amélioration mitigée du rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre et du suivi des politiques publiques. Ces dernières sont encore insuffisamment alignées sur la trajectoire de réduction des émissions prévue par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), alors que les objectifs européens vont demander un rehaussement des efforts au niveau national. Les impacts du réchauffement climatique se faisant déjà ressentir sur l'ensemble des régions françaises, les politiques d'adaptation doivent devenir plus opérationnelles.

Après une année de pandémie, le changement climatique reste au cœur des préoccupations des Français, dont plus de 80% pensent que le territoire sera obligé de prendre des mesures importantes pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

Le rythme de baisse des émissions s'est accentué en 2019, mais doit encore pratiquement doubler d'ici 2021 pour s'aligner avec les objectifs climatiques. Des progrès ont été réalisés, dont certains d'ordre structurel, dans les secteurs des bâtiments, de l'industrie, et de la transformation d'énergie. Les émissions des transports stagnent de façon préoccupante, alors que le secteur agricole, porté par une faible ambition, voit ses émissions diminuer lentement. La plupart des régions de France ont vu leurs émissions diminuer sur la période 2015-2018, parfois de manière significative. L'importante baisse des émissions observée en 2020 est temporaire et non structurelle, mais pérenniser les investissements décarbonés du Plan de relance pourrait accélérer des changements structurels et créer les filières et emplois associés sur le long-terme.

Trop d'incertitudes persistent encore sur la mise en œuvre des politiques publiques. Elles sont globalement trop peu alignées avec les orientations de la SNBC pour garantir l'atteinte des objectifs bas-carbone à l'horizon 2030. Une seule des 22 orientations sectorielles analysées voit ses objectifs probablement atteints, alors que six ne sont pas encore mises en œuvre.

Le pilotage et le suivi des politiques publiques reste partiel, malgré les efforts récents. L'élaboration en cours de plans d'action par ministères est une avancée positive à souligner. Sur le plan régional, onze des treize régions de métropole ont mis à jour un plan de développement durable (SRADDET), une avancée qui doit progressivement converger avec la stratégie et les calendriers nationaux. L'évaluation des lois au regard du climat a peu évolué, mais le suivi du plan de relance démontre un effort de transparence notable qui doit encore mieux prendre en compte les enjeux de la transition bas-carbone.

Le rehaussement de l'objectif de l'Union européenne de réduction des émissions d'ici 2030 à -55% entrainera une hausse de l'ambition pour la France. Les mécanismes de marché et le prix du carbone ne seront pas suffisants et ne dispenseront pas de renforcer les politiques publiques nationales. Les calendriers et des efforts devront être ajustés, en particulier dans les secteurs des transports et de l'agriculture.

Les deux-tiers de la population française sont déjà fortement ou très fortement exposés au risque climatique. Les politiques d'adaptation doivent être rapidement développées, en complément des

stratégies d'atténuation. Il s'agit de se préparer en identifiant les impacts du changement climatique à l'échelle locale et les secteurs prioritaires à l'aide d'outils robustes et fiables et permettre le développement de services climatiques coordonnés. Une stratégie nationale d'adaptation doit être élaborée au même titre que la SNBC, dotée d'objectifs quantifiés et de délais précis, en identifiant les secteurs prioritaires avec l'ensemble des parties prenantes. Les régions, départements, métropoles, communautés de communes, sont d'ores et déjà en première ligne.

Afin d'accélérer la transition bas-carbone, le Haut conseil pour le climat recommande de :

**-Clarifier des politiques publiques encore peu lisibles.** Les mesures en place et les calendriers de décarbonation actuels orientent insuffisamment les investissements, faute de perspectives claires et stables à moyen et long termes, et d'horizons temporels trop éloignés.

**-Finaliser au plus vite les stratégies locales et les faire converger vers les objectifs nationaux,** car ces documents permettent à l'ensemble des acteurs publics et privés de s'approprier les enjeux de décarbonation.

**-Pérenniser les aides et investissements inscrits au sein des plans de relance qui contribuent aux changements structurels bas-carbone.**

**-Améliorer les processus d'évaluation et de suivi des politiques publiques,** qui permettent de disposer de retours d'expériences rapides et d'accélérer les progrès.

**-Intégrer systématiquement l'adaptation au changement climatique dans les politiques aux échelons nationaux et territoriaux** car les impacts d'un climat qui change se font déjà sentir.

## **A propos du Haut conseil pour le climat**

Le Haut conseil pour le climat a été installé le 27 novembre 2018 et inscrit dans la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. C'est un organisme indépendant, chargé d'évaluer la stratégie du gouvernement en matière de climat, d'émettre des avis et recommandations indépendants et objectifs sur l'action climatique du gouvernement, et d'éclairer les débats de manière neutre, dans une perspective de long-terme en tenant compte du contexte global. Il est actuellement présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne Le Quéré et composé de treize membres, désignés pour cinq ans et choisis pour leur expertise scientifique, technique et économique dans le domaine du climat.

### **Contact presse**

Haut conseil pour le climat  
Elisa Sgambati  
presse@hautconseilclimat.fr  
01.42.75.59.98

Retrouvez nos communiqués de presse sur [www.hautconseilclimat.fr](http://www.hautconseilclimat.fr) – rubrique actualités  [@hc\\_climat](https://twitter.com/hc_climat)